Le Film français	16 novembre 2012

[Fiscalité]

Le pacte de compétitivité prévoit une amélioration des crédits d'impôt pour les tournages en France d'œuvres françaises ou étrangères, afin d'enrayer les faiblesses des dispositifs actuels et permettre au pays de retrouver son attractivité. ■ SARAH DROUHAUD

LE GOUVERNEMENT OPTE POUR PLUS DE TOURNAGES EN FRANCE

Révélée la semaine dernière dans nos colonnes, l'inscription, dans le Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi présenté le 6 novembre par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, de mesures pour "renforcer l'attractivité du territoire en matière de tournages de films et de productions audiovisuelles" est une excellente nouvelle pour l'économie de toute la filière. Nouvelle qui a surpris, car, même si le sujet avait été largement préparé avec les professionnels depuis l'arrivée d'Aurélie Filippetti, sans qu'elle leur promette toutefois une avancée, la ministre de la Culture et de la Communication n'en avait pas parlé dans ses interventions publiques. Rien ne figurait d'ailleurs dans le projet de loi de finances pour 2013. Mais la ministre a attendu et défendu l'insertion d'un volet culturel dans cet arsenal de mesures que constitue le pacte.

Aujourd'hui, la rédaction détaillée des textes n'est pas totalement finalisée, mais d'ores et déjà Matignon confirme que ces mesures d'améliorations doivent concerner l'ensemble des activités de tournages : crédit d'impôt cinéma, audiovisuel et international. Et elles porteront sur un "élargissement de l'assiette de dépenses prises en compte et une augmentation du plafond de ces dépenses pour les deux premiers". Le crédit d'impôt international (C2I) doit également bénéficier "d'une extension de son assiette de dépenses, d'un relèvement, voire de la suppression de son plafond de dépenses en plus d'un abaissement du plancher".

Ces préoccupations ont rencontré "un certain consensus" dans le gouvernement face à l'impossibilité aujourd'hui pour le secteur de lutter à armes égales avec des pays étrangers, les pays voisins notamment, et avec des mécanismes qui s'inscrivent "parfaitement dans la logique de crédit d'impôt aux entreprises au cœur du pacte de compétitivité. Le secteur du cinéma a été quasi précurseur dans ce domaine".

DES CREDITS DEVENUS OBSOLETES

C'était fin 2003. Les pouvoirs publics, sous l'impulsion du secteur, créaient le premier crédit d'impôt français pour les tournages, applicable dès 2004 : le crédit d'impôt cinéma pour les productions françaises, ouvert à l'audiovisuel en 2005, suivi du C2I pour les productions étrangères en 2009. Depuis, le crédit d'impôt national est devenu obsolète, comme l'a démontré l'étude diligentée par le CNC, publiée en septembre 2011, face à la multiplication de systèmes fiscaux plus performants, en particulier en Belgique, au Luxembourg ou en Allemagne, pour ne citer qu'eux. S'il avait prouvé son efficacité, avec une "relocalisation" des tournages sur le territoire français jusqu'en 2007, il a commencé à avoir du plomb dans l'aile à partir de 2008. Jusqu'à ce que le secteur constate cette année un taux de délocalisation en nombre de jours dépassant les 30%, et même 66% sur les films de plus de 10 M€ de budget, à savoir les productions les plus